

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-05

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**ENFOUISSEMENT DE
RÉSEAUX AVENUE
DU MONT
SAINT-MICHEL -
CONVENTION DE
DÉLÉGATION DE
MAÎTRISE
D'OUVRAGE POUR
LA 3^{ème} TRANCHE**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Une opération visant à enfouir des réseaux électriques et de télécommunication sur l'Avenue du Mont Saint-Michel a été actée et validée par la Ville de L'Aigle dès 2015. Elle a délégué sa maîtrise d'ouvrage au Te61 (Territoire d'Energie Orne) dans un souci de simplification et de coordination. Ces travaux intègrent également le génie civil des réseaux numériques et de télécommunication.

Certifié exécutoire

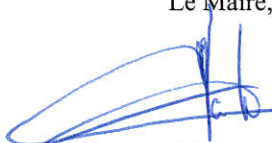
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **15 FEV. 2021**

Publié

le : **15 FEV. 2021**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Vu le volume technique et financier de l'opération, il a été décidé de scinder ce programme en trois tranches opérationnelles. Les deux premières tranches ont déjà été exécutées. Elles concernaient la portion de route située en entrée de ville. Il s'agit maintenant de passer à la phase opérationnelle de la 3^{ème} tranche qui concerne la portion située le long des haies.

Le Te61 a rédigé une convention individuelle complétant la convention initiale signé en 2015. Ce projet de convention réactualise les enveloppes financières. Ainsi, dans le cadre de sa délégation de maîtrise d'ouvrage, le Te61 revient vers la Ville de L'Aigle pour demander une validation du programme et des montants financiers.

Le chiffrage financier se présente de la sorte :

	Montant des travaux à la charge de la Collectivité TTC	Montant de la maîtrise d'œuvre (non assujettie à la TVA)	Montant facturable à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en TTC
Génie Civil télécommunication	11 619,75 €	484,16 €	12 103,91 €
Coordinateur Sécurité Protection et Santé	720,00 €		720,00 €
Total TTC	12 339,75 €	484,16 €	12 823,91 €

	Montant prévisionnel des travaux en € HT	Participation du Te61 sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Montant facturable à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en TTC
Contribution financière aux réseaux électriques EFFACEMENT	71 953,72 €	44 542,78 €	27 410,94 €
TOTAL BASSE TENSION	71 953,72 €	44 542,78 €	27 410,94 €

TOTAL TRANCHE N°3			40 234,85 €
--------------------------	--	--	--------------------

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention individuelle avec le Te61 visant les travaux de la 3^{ème} tranche Avenue du Mont Saint-Michel.***

Les crédits seront inscrits au budget général de la Ville de L'Aigle sur l'imputation 818 21538 opération 67/2021 service 403.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

CONVENTION INDIVIDUELLE DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX

- ☐ GÉNIE CIVIL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ☒ GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION
- ☐ GÉNIE CIVIL RÉSEAUX NUMÉRIQUES
- ☒ PRESTATION CSPS

CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

- ☒ EFFACEMENT
- ☐ EXTENSION

1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 09/03/2015.

2 - OBJET DES TRAVAUX :

TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COLLECTIVITÉ :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- ☐ GÉNIE CIVIL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ☒ GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION
- ☐ GÉNIE CIVIL RÉSEAUX NUMÉRIQUES
- ☒ PRESTATION CSPS

Commune : L'Aigle

Lieu-dit : avenue du Mont Saint Michel - Tranche 3

Maître d'ouvrage : Commune de L'Aigle

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE TE61 :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- ☒ EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
- ☐ EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Commune : L'Aigle

Lieu-dit : avenue du Mont Saint Michel - Tranche 3

Maître d'ouvrage : Territoire d'Énergie Orne

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne

3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Génie civil télécommunication :

Selon le détail dans le tableau ci-dessous :

Descriptif	Quantité	Montant HT
<i>Etude, convention et géoréférencement</i>		870,24 €
Etude détaillée, y compris géoréférencement (ml de voirie)	392	
<i>Travaux de terrassement</i>		4 926,55 €
Tranchées sous accotement, y compris réfections (ml)	80	
Tranchées en terrain privé, y compris réfections (ml)	17	
Terrassement manuel (m³)	3	
Fonçage (ml)	5	
<i>Pose de matériel</i>		3 790,46 €
Fourreaux diamètre 42/45 (ml)	448	
Fourreaux diamètre 56/60 (ml)	85	
Regard 40x40, y compris fourniture (u)	8	
Chambre télécom L1T (u)	3	
Raccordement sur réseau existant	4	
Montant HT		9 587,25 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (1%)		9 683,13 €
T.V.A.		1 936,63 €
Montant des travaux TTC		11 619,76 €
Maîtrise d'œuvre (5% des travaux) - non assujettie à la TVA		484,16 €
Soit un Total TTC avec Maîtrise d'œuvre		12 103,92 €

Effacement des réseaux électriques :

Selon le détail dans le tableau ci-dessous :

Descriptif	Quantité	Montant HT
<i>Etude, convention et géoréférencement</i>		4 337,23 €
Etude d'exécution y compris géoréférencement	494	
Convention de servitude ou autorisation	23	
<i>Travaux de terrassement</i>		33 758,03 €
Installation de chantier	1	
Tranchées + réfections (ml)	601	
Surlageurs + réfections (ml)	29	
Fonçage (ml)	5	
Terrain rocheux (m³)	8	
Terrassement en masse (m³)	6	
Fouille ponctuelle (m³)	5	
<i>Pose de matériel</i>		29 753,61 €
Fourniture et pose câbles basse tension réseau et branchement souterrain, y compris accessoires et coffrets (ml)	796	
Coffrets réseaux (u)	6	
Coffrets branchement (u)	6	
Reprise de branchement (u)	14	
Dépose de l'ancien matériel (câbles, y compris armementset ferrures) (ml)	308	
Montant des travaux HT		67 848,86 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (1%)		68 527,35 €
Maitrise d'œuvre Te61 (5% des travaux) - <i>non assujettie à la TVA</i>		3 426,37 €
Soit un Total H.T. travaux et Maîtrise d'œuvre		71 953,72 €

Année de financement Basse Tension : 2021

Récapitulatif financier et aide du Te61:

Ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations non décrites dans la convention cadre, notamment la prestation d'ORANGE pour la télécommunication.

	Montant des travaux à la charge de la collectivité(€ TTC)	Montant de la maitrise d'œuvre (non assujettie à la TVA)	Montant facturable à la collectivité (travaux et maitrise d'œuvre) en TTC
Génie civil télécommunication	11 619,75 €	484,16 €	12 103,91 €
CSPS	720,00 €	-	720,00 €
Total TTC	12 339,75 €	484,16 €	12 823,91 €

	Montant prévisionnel des travaux et maitrise d'œuvre (€ HT)	Participation du Te61 sur les travaux (hors maitrise d'œuvre)		Montant facturable à la collectivité (travaux et maitrise d'œuvre) en HT
Contribution financière aux réseaux électriques "EFFACEMENT" en HT	71 953,72 €	44 542,78 €	65%	27 410,94 €
TOTAL Basse Tension HT	71 953,72 €	44 542,78 €		27 410,94 €

4 - DEVIS :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la commune de L'Aigle.

5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Février 2021

Date prévisionnelle de fin des travaux : Août 2021

6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 6 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

Fait en deux exemplaires à, le

Pour la commune,
Le Maire

Pour le Te61,
Le Président,
Philippe AUVRAY

